



D. N.

Nos porte-avions - rappel historique (Source IFRAP)

Dès le début du 20^e siècle, la France s'est engagée dans la constitution d'une force aéronavale composée successivement : de porte-hydravions en transformant les navires français (croiseur transporteur de torpilles, avisos, cargos) *Foudre, Rouen, Pas-de-Calais, Campinas, Nord, Bapaume* et *Commandant Teste* ; de porte-avions (PA) en construisant ou transformant les *Béarn, Joffre, Painlevé, Jean Bart*, et louant après 1945, des PA d'origine américaine *Dixmude, Arromanches, La Fayette, Bois Belleau* - ces PA ont été engagés en Indochine, en Algérie, à Suez (1956), à Bizerte (1960), à Agadir (tremblement de terre en 1963). Par la suite, la France a décidé de remplacer ses porte-avions d'origine américaine par 2 porte-avions français : le *Clemenceau* (1961-1997) et le *Foch* (1963-2000). Lors de leurs 36 années de carrière, ces 2 porte-avions ont parcouru plus de 1 000 000 miles nautiques, passé plus de 3 000 journées en mer et effectué environ 80 000 catapultages d'aéronefs. Puis a été décidé en 1986 la construction du porte-avions *Charles de Gaulle* qui a supporté une durée entre la commande et la mise en service actif 2 fois plus importante que pour ses 2 prédécesseurs, durée liée en grande partie à la sophistication des systèmes d'arme et de propulsion.

Et pour en lire plus http://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/le-choix-dun-second-porte-avions-pour-la-france#_ftn3

Recrutement interne OSC : ouvertures de nouvelles filières

En 2016, la Marine nationale ouvre les spécialités Finances logistiques et ressources humaines (FILORH), Renseignement-relations-internationales (RENRI) et Opération guerre des mines (OPGDM) au recrutement OSC/internes. Ce recrutement permet aux jeunes officiers marinières, aux militaires du rang ainsi qu'aux volontaires aspirants d'accéder au corps des officiers de la marine.

Indemnité différentielle (DIFFSMIC)

Depuis le 8 novembre 2015, l'indemnité différentielle, dite DIFFSMIC, est due aux militaires dont le montant de la solde de base brute mensuelle perçue est inférieure à la valeur du SMIC.

1571 : Bataille de Lépante

(Source *Les @mers du CESM*)

Avec l'âge on zappe sur les dates exactes et on ne retient, au mieux, que l'année ce qui est déjà bien. Pour les puristes la défaite de la mari-

ne ottomane à la bataille de Lépante c'est exactement le 7 octobre 1571. Durant la quatrième guerre vénéto-ottomane, la flotte de la Sainte Ligue affronte la puissante marine du sultan Sélim II au large de la Grèce. Suivant une tactique consistant à enfermer les vaisseaux ennemis dans le golfe de Patras pour les prendre facilement à l'abordage, les deux cents galères et six galéasses de la ligue catholique parviennent à capturer en quelques heures une centaine de navires turcs sur les trois cents alignés. La mort de l'amiral Ali Pacha précipite l'issue du combat. La bataille de Lépante compte parmi les combats navals les plus importants. L'histoire contemporaine nous fera faire un retour sur *Andréa Doria*.

Pour élargir le sujet un livre très bien présenté analyse cette bataille et bien d'autres : *Les grandes batailles navales. De Salamine à Midway* de Laurent Joffrin.

1741 : naissance de Pierre Choderlos de Laclos à Amiens

(Source *Chroniques d'histoire*)

Général d'artillerie, inventeur de l'obus (boulet creux chargé de poudre) mais dont le nom est passé à la postérité grâce à son ouvrage *Les liaisons dangereuses* qui a été maintes fois porté à l'écran. Succès immédiat lorsqu'il paraît, ce livre fait scandale parce que la manipulation froide des sentiments amoureux qu'il met en scène est perçue comme une attaque de l'aristocratie et de ses mœurs. Durant la période révolutionnaire, il est tour à tour royaliste (il travaille pour le duc d'Orléans), républicain puis bonapartiste. Trouvant en « *Bonaparte un Philippe d'Orléans qui réussissait* », il fait alors campagne en Allemagne et en Italie. Il meurt de la malaria en 1803 alors qu'il commande l'artillerie en Italie. Pierre Choderlos de Laclos est aussi l'inventeur du système de numérotation des rues de Paris.

1871 : Mort du capitaine de vaisseau Benoît Barbotin

(Source *Chroniques d'histoire*)

Le capitaine de vaisseau Benoît Barbotin (1793 - 1871) est l'inventeur de la cloche d'engrenage du cabestan (ou guindeau), appelée depuis communément le barbotin.

21 octobre 1790 : les trois couleurs remplacent le blanc

(Source *Chroniques d'histoire*)

Sur proposition de Jacques François de Menou, défendue par Mirabeau, le drapeau blanc est remplacé par le drapeau tricolore et l'on substitue au cri de « Vive le roi », celui de « Vive la Nation, la loi et le roi » et c'est le 24 octobre que ce drapeau est adopté dans la Marine de guerre française. Et profitons de ce rappel pour donner ici les paroles du 1^{er} couplet des enfants de la Marseillaise.

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus
Nous y trouverons leur poussière
Et les traces de leurs vertus (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre
Aux armes citoyens.....

A de futurs auteurs

Adressez vos projets d'article à la *Baïlle* de préférence sous forme de fichier word, arnauld.2lp@orange.fr. Les projets ne doivent pas dépasser 4 pages de la revue (4 000 à 5 000 signes/page) hors iconographie (espaces compris). Fournissez les illustrations, soit sous forme de documents, soit sous forme de fichier format jpeg, définition de 100 pixels/cm (254 dpi).

L'envoi à la revue *la Baïlle* de textes ou d'illustrations vaut acceptation par l'auteur de leur publication et de leur reproduction sans droits.

Qui était André Maginot

(Source *Chroniques d'histoire*)

Député de la Meuse et ancien sous-secrétaire d'Etat à la guerre, Maginot s'engage comme simple soldat lors de la déclaration de guerre. Nommé rapidement sergent, il se comporte brillamment lors de patrouilles dans le secteur de Verdun et se voit décerner la Médaille Militaire le 7 novembre 1914. Deux jours plus tard, il y est très grièvement blessé. C'est aussi lui qui demandera, le 10 novembre 1920, au soldat Auguste Thin du 132^e RI de déposer un bouquet sur un des huit cercueils rassemblés dans une chapelle ardente de la citadelle de Verdun pour que son choix désigne celui qui, seul et inconnu, symbolisera la multitude tombée durant la Première Guerre Mondiale. Le corps est escorté à Paris et veillé jusqu'à son inhumation (28 janvier 1921) sous la voûte de l'Arc de Triomphe.

Quand les crises de dettes se réglent à coups de canons

Alexandre Reichart, chercheur université Paris I Panthéon-Sorbonne/CNRS, publie un article fort intéressant sur ce sujet dans *Alternatives Economiques* n°362 - novembre 2016. Il s'appuie sur la crise argentine de 1828 avec intervention de La France et du Royaume uni ; celle du Mexique en 1861 avec opérations militaires de la France et des royaumes britannique et espagnol ; celle du Venezuela en 1902 et interventions militaires du Royaume uni, de l'Allemagne et de l'Italie. Gardons en mémoire la citation attribuée à John Maynard Keynes « *Si vous devez 1 000 livres à votre banque, vous avez un problème. Mais si vous lui devez un million, c'est elle qui a un problème.* »

Article accessible aux abonnés ou en réglant 1,50€ ou en demandant à labaille@wanadoo.fr http://www.alternatives-economiques.fr/quand-les-crisis-de-dettes-se-reglaient-a-coups-de-canon_fr_art_1453_77475.html

Traité de l'Atlantique Nord - article 5

Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord. L'article 6 limite strictement la validité géographique du traité au territoire de ses membres.

E	I	R	L	E	M	E	T	E	L	X	
S	R	E		R	O		E	U	N	XI	
S	E	L	U	V	A	N	V	U	O	V	IIII
I	P	E	R	C		L	F	I	R	IIII	
L		S	S	E	S		L	E		IIII	
E	S	S	E		R	E	S	O	T	V	
R		U		S	U	L	C	C	O	VI	
L	N	O	R	E	S		I	R	L	III	
N	V	P		R	E	R	R	V	N	II	
E	L	E	L	P	M	O	C	N	I	I	
										10	
										9	
										8	
										7	
										6	
										5	
										4	
										3	
										2	
										1	